











LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE

www.le-monastier-sur-gazeille.net

Bulletin d'informations communales















- ✓ Nous pouvons vous accompagner si vous le souhaitez dans vos démarches administratives avant les transports.
- Mous effectuons tous types de transports médicaux : chimiothérapie, radiothérapie, dialyse, consultation et hospitalisation.

 The section of the sectio
- Mous sommes équipés d'ambulances, de VSL et de taxis, véhicules récents et confortables.
- Mous vous proposons aussi un transport à titre privé pour des départs sur aéroports, gares ou toute autre destination.
- Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos interrogations et inquiétudes au 9 avenue des Ecoles, 43150 Le Monastier-sur-Gazeille.

Toute l'équipe reste à votre disposition pour vous rendre service du mieux possible.







Editorial

de Michel Arcis, Maire du Monastier-sur-Gazeille

quoi ressemblera le Monastier en 2040 ? Telle est la Aquestion à laquelle nous avons essayé de répondre pendant plusieurs mois en travaillant sur la revitalisation de notre centre-bourg, alors que nous sommes encore enlisés dans une crise sanitaire qui n'a que trop duré. Ce travail de réflexion, d'analyse et de de prospective, mené en partenariat avec un groupe de bénévoles et l'Atelier des Possibles et grâce au soutien financier et technique du Conseil Départemental, nous a en fait aussi amenés à réfléchir à de très nombreux sujets : l'attractivité de notre commune ; l'habitat ; l'activité économique ; la mobilité ; la santé ; les services ou encore la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique, pour ne citer que ceux-là. Il nous a aussi conduits, dans le cadre de la mise en place du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. à réfléchir aux zones qui pourront être aménagées au cours des décennies à venir, ceci en tenant compte des nouvelles réglementations, et notamment de la loi Climat et Résilience très largement commentée qui vise à diminuer de façon drastique l'artificialisation des sols pour arriver en 2050 à la fameuse Zéro Artificialisation Nette. Un panel très large de thématiques donc, en apparence déconnectées les unes des autres, mais qui ont pourtant plus de points communs qu'il n'y parait et qui constituent à n'en pas douter des enjeux majeurs pour l'avenir du monde rural. Prévoir ce que sera dans 20 ou 30 ans une commune comme la nôtre est déjà un exercice extrêmement difficile en temps normal; mais il le devient encore plus lorsqu'on essaie d'anticiper les changements majeurs qui nous attendent à cause du réchauffement climatique et de son cortège de conséquences directes ou indirectes qui entraineront des bouleversements dans nos quotidiens, au-delà même de tout ce que nous pouvons imaginer à l'heure actuelle. Si ce sujet capital n'est finalement que peu évoqué dans les différentes campagnes électorales qui s'enchainent actuellement, il est pourtant déjà au cœur de la plupart des politiques publiques, sans forcément être clairement cité toutefois. Il était donc de notre devoir de le prendre en compte dans toutes nos réflexions, et en tant qu'élus responsables soucieux de l'avenir de notre commune et de la terre sur laquelle nous vivons, de nous engager sur la route d'un développement plus durable.

Nous avons pour cela choisi de poursuivre et de développer certaines stratégies qui avaient déjà fait leurs preuves précédemment et d'essayer de modifier nos pratiques pour prendre en compte cette question dans un nombre de domaines aussi large que possible. En matière de transition énergétique et de réduction de notre impact carbone, nous nous efforçons depuis plusieurs années de diminuer nos consommations en modernisant nos bâtiments publics qui étaient souvent des passoires énergétiques. Ce vaste chantier est en passe de se terminer avec la réhabilitation de la salle des fêtes. Nous avons aussi mis en place en 2016 la coupure nocturne de l'éclairage public, qui est aussi au passage bénéfique pour la faune ; nous avons ainsi remplacé un nombre important de lampadaires énergivores et allons poursuivre ce programme cette

année en changeant une centaine d'appareils sur un parc qui en compte près de 600. Afin d'anticiper la sortie des énergies fossiles, nous travaillons aussi depuis plus de dix ans maintenant au développement du bois-énergie, tout en essayant de privilégier un approvisionnement local s'appuyant sur une gestion raisonnée de la forêt. Après avoir installé en 2010 une chaufferie au bois déchiqueté dans les bâtiments conventuels, nous préparons à présent l'installation d'un premier réseau de chaleur dans le cadre de l'aménagement de la place du Vallat qui devrait débuter au printemps et qui alimentera des habitations de riverains ainsi que nos locaux. Un deuxième réseau devrait ensuite voir le jour dans quelque temps pour alimenter la salle des fêtes, le gymnase, le boulodrome et notre école publique. Toujours dans le domaine des énergies renouvelables, nous allons aussi lancer un programme d'installations de nouvelles toitures photovoltaïques en partenariat avec la communauté de communes, ainsi que d'un parc sur carrière, comme nous l'avions fait il y a près de 10 ans en installant deux centrales de 600 m² chacune au gymnase et sur notre usine relais voisine.

La question de l'eau est aussi, depuis longtemps, au cœur de nos préoccupations. Elle le sera d'autant plus à l'avenir que cet or bleu, comme l'énergie, est en train de devenir un enjeu majeur faisant l'objet de nombreuses convoitises et spéculations. Nous avons ainsi, au cours des nombreux chantiers conduits depuis 2008, supprimé des canalisations en plomb et changé une partie des 34 kilomètres de réseaux dont dispose notre commune, tout en créant des boucles pour permettre des réparations sans être obligés de couper l'alimentation de l'ensemble du bourg. Nous continuerons bien évidemment ce travail de modernisation lors des différents chantiers que nous lancerons durant ce mandat. Pour améliorer la qualité de notre eau potable mais aussi pour sécuriser son approvisionnement lors des épisodes de sécheresse qui se multiplient et qui ont un impact non négligeable sur notre ressource en période d'étiage notamment, nous avons réalisé il y a quelques semaines un forage règlementaire, ce qui a pu provoquer une modification temporaire de l'aspect de l'eau et une augmentation de sa turbidité. Cette opération très délicate mais indispensable nous permettra aussi d'effectuer les travaux nécessaires sur les ouvrages du captage qui avaient été réalisés il y a maintenant près d'un siècle. Mais nos travaux ont concerné et concernent aussi les réseaux d'assainissement dont les dysfonctionnements ont été à plusieurs reprises à l'origine de pollutions non négligeables dans la Gazeille ou de désagréments chez certains particuliers. C'est pour les éviter que nous venons de lancer les travaux de remplacement des canalisations au niveau du camping et de l'arrivée à la station d'épuration car elles étaient en très mauvais état. Ils comprennent aussi le traitement des eaux pluviales, un dossier épineux pour lequel nous avons beaucoup investi au cours des derniers mois comme je l'ai évoqué dans un précédent Edito. La multiplication des épisodes pluvieux violents, et en particulier celui de 2017, nous a en effet contraints





Suite de l'éditorial

de Michel Arcis, Maire du Monastier-sur-Gazeille

à imaginer des parades pour nous protéger contre leurs effets catastrophiques et à modifier notre approche dans la conception de nos projets d'aménagement. A l'instar de ce qui a été fait sur la place du Couvent, nous essaierons donc dorénavant de limiter l'imperméabilisation des sols pour faciliter l'infiltration et nous chercherons à inclure davantage de végétaux et d'espaces verts, tant pour augmenter la captation de dioxyde de carbone que pour réduire la température ambiante en période de forte chaleur.

Parce que les questions de mobilité et de l'accès aux services de proximité constituent aussi des enjeux majeurs pour le monde rural, nous avons aussi travaillé sur ces sujets. Le maintien des services publics, de l'activité commerciale et de l'emploi, indispensable au développement de notre commune, est en effet aussi un moyen de préparer la transition puisque tout en renforçant le rôle de bourg-centre, il contribue à limiter les déplacements des habitants du territoire en leur proposant une offre satisfaisante sur place ou à une distance raisonnable. C'est pour toutes ces raisons que nous n'avons pas ménagé nos efforts pendant plus d'un an pour obtenir l'ouverture d'une Maison France Services au mois d'octobre dernier. Située dans les mêmes locaux que notre pôle administratif moderne et que notre pôle santé plus que jamais indispensable à nos populations, cette nouvelle structure accueillera désormais les usagers, leur apportera une aide précieuse dans de nombreux domaines et facilitera leurs démarches administratives souvent bien fastidieuses dans notre cher pays. Les déplacements vers l'extérieur ont aussi été pris en compte. C'est pour les faciliter et favoriser le co-voiturage que nous avons souhaité aménager une aire sur la route du Puy et que nous allons promouvoir l'utilisation de l'application MOVICI proposée par le Conseil Régional, partenaire de cette opération, qui a aussi au passage financé l'installation de nouveaux abribus et avec lequel nous travaillons au niveau intercommunal sur la question du transport à la demande et de l'intermodalité. Conscients que les véhicules électriques sont appelés à se développer et partant du principe qu'ils constituent une solution parmi toutes celles qui devront être développées pour réduire l'impact des transports sur la production de gaz à effet de serre, nous avons obtenu l'installation d'une première borne de rechargement qui sera positionnée en centre-ville. Nous avons enfin réfléchi au développement des mobilités douces. Après l'aménagement d'une piste cyclable route de la Garenne destinée à réduire la vitesse des véhicules et à mieux protéger piétons et cyclistes, nous allons étudier dans les semaines à venir la possibilité de créer une voie verte le long de la déviation dans le cadre de l'aménagement de l'entrée nord qui sera conduit en partenariat avec le Conseil Départemental.

Comme le colibri, nous essayons donc de faire notre part en nous fixant des objectifs réalistes à court, moyen et surtout à long terme pour essayer de relever ce qui sera certainement l'un des plus grands défis qu'ait connu l'Humanité depuis son origine. Pris dans un système qui n'arrive pas à se réformer et qui a du mal à proposer des solutions adaptées aux enjeux auxquels nous sommes confrontés, nous avons tous compris tardivement ce qui était en train de se passer, qu'un retour en arrière était impossible et qu'une partie du monde que l'on avait connu avait irrémédiablement disparu. Mais après la prise de conscience, vient le temps de la réaction et de l'engagement, et même si nous avons pris du retard, mieux vaut agir tard que jamais. Pour que demain nos enfants et les générations futures aient la chance de vivre des moments exceptionnels comme ceux que nous avons la chance de vivre ensemble, pour qu'ils puissent grandir et s'épanouir dans un environnement encore préservé et dans un pays que nous aimons, nous devons collectivement prendre nos responsabilités et agir pour que les choses changent, nous devons leur dire clairement que tout est encore possible et que nous avons pris la mesure du problème. La tâche est colossale, c'est vrai, mais il est temps d'affronter la réalité telle qu'elle est, sans céder à la peur ou au catastrophisme, et surtout sans chercher à convaincre à tout prix en adoptant une attitude dogmatique. Cet engagement, nous le devons tous aux générations futures. Notre avenir sera, encore une fois, ce que nous en ferons tous ensemble, en respectant les avis de chacun certes, mais en gardant à l'esprit que nous sommes tous sur une seule et unique planète et que tous les gestes, du plus petit au plus grand, comptent et surtout vont compter. Il faut y croire.

Avant de terminer, quelques mots sur les principaux chantiers qui vont être lancés au cours des semaines à venir et dont la plupart ont été évoqués précédemment : la place du Vallat, les travaux d'eau et d'assainissement ou d'éclairage public, ou encore l'installation de barrières au viaduc seront les principaux. Autant de projets qui vont nous permettre de continuer à construire ensemble le Monastier de demain. Je vous souhaite enfin une Bonne et Heureuse Année 2022. Pour reprendre une citation de Voltaire, espérons que cette nouvelle et « bonne année répare le dommage » des « deux mauvaises » que nous venons de vivre. L'espoir fait vivre.

Etat civil de l'année 2021

En vertu de l'article 9 du code civil qui prévoit que chacun a droit au respect de sa vie privée et du règlement général sur la protection des données, nous ne publierons plus les listes nominatives de l'état civil mais seulement le nombre d'actes.

13 Naissances / 0 Mariage 39 Décès / 6 Transcriptions de décès





Commission « Fleurissement »



Le 7 décembre 2021 a eu lieu la 1ère réunion de la commission Fleurissement. Elle est composée d'élus mais également d'habitants du Monastier passionnés par le jardinage et la botanique.

Cette commission organisera pour l'été 2022 un concours de façades/jardins fleuris. Les personnes souhaitant y participer devront s'inscrire auprès de la Mairie entre le 1^{er} et le 30 juin 2022 (3 catégories de participation : le centrebourg, les commerces et les villages).









Afin de fleurir ces façades et jardins, un marché aux plantes aura lieu le dimanche 22 mai toute la journée dans la cour du château avec différents stands de fleurs, arbustes...

Alors à vos jardinières et à vos bêches !!!

La prochaine réunion se tiendra le mardi 8 février 2022 à 18h30 à la Mairie. Elle est ouverte à toute personne du Monastier passionnée par le fleurissement.

Photos d'Eva Barret

Projet « jardins partagés »



La commune envisage d'aménager un terrain à proximité du centre-bourg afin d'y créer des jardins partagés. Ce lieu serait l'opportunité pour des personnes n'ayant pas de terrain de pouvoir faire un potager ou même pourquoi pas un jardin d'ornement. Il serait également un lieu de partage, de rencontre, d'échange de plants, de graines...

Les parcelles dont les surfaces ne sont pas encore déterminées seraient à louer au tarif symbolique de 10€ à l'année.

Si vous êtes intéressé(e)s, merci de compléter le coupon-réponse ci-dessous et de le transmettre au Secrétariat de Mairie avant le 28 février 2022.

et de le transmettre au Secretariat de Mairie avant le 28 tevrier 2022.		
PROJET « JARDINS PARTAGÉS »		
Mme / M. :		
Adresse :		
Tél. :		
serait intéressé(e) pour louer une parcelle de terrain.		





France Services: pour vous accompagner

Depuis Octobre 2021, la commune s'est dotée d'une nouvelle structure à destination des habitants afin de faciliter leurs accès aux démarches administratives : France Services.

France Services: Qu'est-ce que c'est?

Ces structures labellisées par l'Etat sont nées de l'ambition d'un retour du service public de proximité.

Ainsi France Services Le Monastier peut vous servir de relais dans vos démarches auprès :

• D'opérateurs nationaux tels que :

Instruction des demandes, suivi des dossiers, création de compte en ligne, accès aux droits sociaux... France Services est à même de vous accompagner dans tous ces domaines.



• De partenaires locaux :

En parallèle, France Services Le Monastier a la volonté de développer, au fil du temps, une offre partenariale avec des acteurs locaux. D'ores et déjà nous pouvons compter sur la présence de :



Pour toute demande concernant vos impôts particuliers ou vos factures locales.

toute la journée.



Consultation gratuite sur rendez-vous de Maître Léa GELLET, avocate au barreau de Haute-Loire.

→ Un vendredi après-midi par mois. Tél. 09 82 28 85 60 lea.gellet@gmail.com



Pour les jeunes de moins de 26 ans :

→ Permanence sur rendez-vous, le 2e jeudi matin de chaque mois.

Tél. 04 71 07 09 09 mission.localeduvelay@mislocvelay.org



→ Permanence bimestrielle sans rendez-vous



• Des ateliers au plus près de vos besoins :

En plus de l'offre de service partenariale développée précédemment, des ateliers dispensés en individuel ou en petit groupe pourront vous être proposés :

- CV et lettre de motivation
- Entretien d'embauche
- Budget
- Divers ateliers numériques, en partenariat avec Robin GRIZARD, conseiller numérique de la communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre directement contact avec France Services.



• Un espace informatique en libre-service :

En accès libre pour vos démarches administratives et/ou professionnelles, équipé d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un scanner et d'un photocopieur.

L'équipe :

Pour vous accueillir et vous accompagner, vous pourrez compter la présence deux agents communaux (soumis légalement au secret professionnel par leur statut):



- Alban MACHABERT, diplômé d'état assistant de service
- Cécile TROMBERT, agent administratif.

Ils vous garantiront un accueil inconditionnel, pourront vous aiguiller dans vos accès aux différents droits sociaux et effectueront un suivi de l'avancement de vos différentes démarches.



dans vos démarches administratives



Horaires et contact :

LUNDI		13h30 - 16h30
MARDI	9h00 – 12h00	13h30 - 16h30
MERCREDI		13h30 - 16h30
JEUDI	9h00 – 12h00	13h30 - 16h30
VENDREDI	9h00 – 12h00	13h30 - 16h30

Prise de rendez-vous possible hors de ces créneaux si nécessaire.

FRANCE SERVICES LE MONASTIER/GAZEILLE
1 Place du Pôle Laurent Eynac
43150 Le Monastier-sur-Gazeille

04 71 01 10 53

lemonastier@france-services.gouv.fr

France Services Le Monastier-sur-Gazeille

Le programme « Petites Villes de demain »

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a retenu la candidature du Monastier-sur-Gazeille fin 2020 au programme Petites Villes de Demain. Ce programme consiste en la mise à disposition par l'agence de moyens financiers et d'ingénierie aux communes de moins de 20 000 habitants et s'inscrit dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Dès lors, le cabinet Planèd a accompagné la Commune pour l'élaboration de sa stratégie de revitalisation de centre-bourg.

Les phases 1 (diagnostic) et 2 (plan d'actions) ont été menées et ont conduit à la création d'un plan guide. Les synthèses de ces étapes

PHASE I – Etat des lieux partagé et potentiels de développement local

PHASE 2 – Plan-guide detaillant la stratégie globale développement local

PHASE 2 – Plan-guide detaillant la stratégie globale développement local

PHASE 2 – Plan-guide detaillant la stratégie globale d'intervention

PHASE 2 – Plan-guide detaillant la stratégie globale d'intervention

PHASE 2 – Plan-guide detaillant la stratégie globale d'intervention

PHASE 2 – Plan-guide detaillant la stratégie globale d'intervention

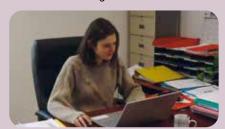
PHASE 2 – Plan-guide detaillant la stratégie globale d'intervention

PHASE 2 – Plan-guide detaillant la stratégie globale d'intervention

PHASE 2 – Plan-guide detaillant la stratégie globale d'intervention

PHASE 2 – Plan-guide detaillant la stratégie globale d'intervention

sont disponibles sur le site internet de la commune, rubrique « Vivre au Monastier », onglet « Revitalisation du centre-bourg ».



Une nouvelle étape est franchie avec l'arrivée en décembre 2021 de Carole Vaganay, chef de projet du programme Petites Villes de Demain (PVD) à mi-temps pour le Monastier-sur-Gazeille et pour Saint-Julien-Chapteuil. Ce poste permettra concrètement le suivi des

nouvelles actions de revitalisation du territoire sur la durée du programme PVD soit jusqu'en 2025.

Le choix d'un ilôttest (étude chiffrée de réaménagement/ rénovation d'une zone en particulier avec le groupement porté par le cabinet Planèd, action de la phase 3 de revitalisation, reste à définir. Cependant, au-delà des rénovations déjà effectuées ces dernières années, de nouvelles opérations sont d'ores-et-déjà lancées notamment:

• Le réaménagement de la place du Vallat : rénovation qui sera l'occasion également de créer un réseau de chaleur bois-énergie alimentant des bâtiments publics et des habitations situées autour de la place. Les travaux seront réalisés en 2022.



- La rénovation de l'entrée Nord du bourg en partenariat avec le Conseil Départemental de Haute-Loire.
- La création d'aires de stationnement supplémentaires aux abords immédiats du centre-bourg.





Côté Travaux

A Châteauneuf

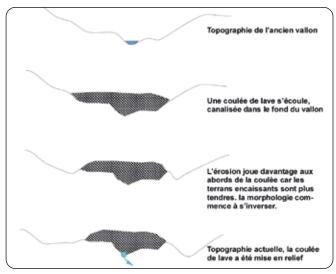


La ressource de Châteauneuf, datant de 1929, revêt une importance capitale pour l'alimentation en eau potable de la commune. Elle constitue l'unique ressource pour l'unité de distribution Châteauneuf – le Bourg.

Outre le vieillissement des ouvrages, la source souffrait d'un manque de connaissance de son fonctionnement « intime » (variation des débits, caractérisation de la géologie locale...)



En mars 2020, l'étude hydrogéologique était présentée par B. Montorier. Dans les dispositions à prendre, il s'est avéré que la réalisation d'un forage apporterait un bénéfice double :



- Une sécurisation complémentaire pour la desserte en eau potable notamment en phase travaux lorsque les ouvrages actuels seront repris.
- Une sécurisation qualitative par rapport à certains épisodes de turbidité.

Le forage effectué en novembre se situe sur le dôme basaltique. Il a été implanté suite à l'étude hydrogéologique qui a pu préciser l'ancien axe d'écoulement des eaux avant la coulée de lave, comme le montre le schéma de principe ci-avant. Ainsi, l'objectif du forage était de recouper le niveau d'eau à la base des basaltes.

C'est chose faite par l'entreprise Forasud ; reste à évaluer la qualité de ces eaux et les débits qui pourront être pompés.



Réfection du bassin du Villard et de ses abords réalisée par les habitants









Dans le bourg

Réaménagement de la Place du Vallat

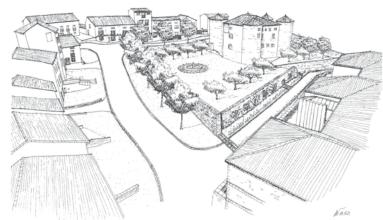
Ce projet doit se concevoir dans la continuité de la réfection de la place du Couvent, inaugurée en Octobre 2020. Avec le réaménagement de la place du Vallat, la municipalité a donc pour objectif de poursuivre le programme de requalification et de revitalisation du centre bourg entamé il y a déjà plusieurs années.

L'essence de ce projet est bel et bien de s'inscrire et s'intégrer au mieux dans l'environnement déjà existant que constituent la place du Couvent et les abords de l'ancienne église abbatiale. De plus, certains aspects pratiques ont été pris en compte dans la réflexion et la conception de la nouvelle place du Vallat, tels que :

- Permettre la circulation automobile sur la place ;
- Maintenir un stationnement à l'usage des riverains, habitants du bourg et usagers réguliers ;
- Prévoir l'aménagement de sanitaires publics ;
- Tenir compte des opérations de déneigement ;
- Prendre en compte l'enfouissement d'un réseau de chaleur...

L'appel à projet s'est terminé en cette fin d'année 2021. En date du 16 Décembre 2021, le conseil municipal a ainsi statué sur les différentes entreprises retenues pour le réaménagement de la place. Enfin, notons que des fouilles archéologiques obligatoires organisées par l'INRAP (Institut Nationale de Recherches Archéologiques Préventives) devront être préalablement effectuées et pourraient conditionner le futur calendrier des travaux. Ainsi, les travaux pourraient débuter au cours du premier semestre 2022.

Afin de vous permettre de visualiser au mieux le projet porté par la municipalité, ci-après une modélisation de ce que sera votre future place du Vallat :













4 et 5 septembre : La Vogue, la Foire et le Vide Grenier

L'équipe municipale élue en 2020 a souhaité redonner de l'activité au cœur de ville. La décision a été prise en conseil municipal de regrouper les deux manifestations Vogue et Foire/Vide Grenier sur le même week-end, les 4 et 5 septembre, la date de la fête votive ne pouvant pas être changée.





Samedi 4: Dès 14h, malgré l'obligation du passe sanitaire, le concours de pétanque autour du gymnase a connu une affluence record. La fête foraine installée sur l'esplanade Stevenson a été aussi mieux fréquentée que ces dernières années de même que les traditionnels feux d'artifices à St Jean qui ont été tirés sous les applaudissements du public. Le Club de Foot a comme d'habitude organisé son bal disco dans la cour du château, en plein air cette année, et a reçu une foule inhabituelle de noctambules eux aussi contrôlés à l'entrée.

Dimanche 5 : Dès la 1ère heure, les animaux ont été installés route de Chadron. La foire aux bovins a été suivie du concours communal de chevaux lourds à la Prada jusqu'à l'heure de l'apéritif. Le vide grenier a quant à lui ouvert très tôt dans la rue centrale où la circulation était interdite pour raison de sécurité.

Dans la matinée, la place du Couvent a connu le foisonnement et le vrombissement des vieilles voitures dont les propriétaires leur faisaient faire un tour de ville dès 11h avec un arrêt musical devant les bars de la cité

sous la houlette d'un groupe de nos amis de la St Chaffre. Celui-ci s'est terminé place Margerit Bremond où la dynamique équipe du Comité des Jeunes tenait buvette et servait un excellent repas avant d'animer la rue avec des jeux d'antan.

Enfin, l'après-midi s'est terminé avec un beau spectacle de chevaux à la Prada par le groupe « Crinière et Burle » sous les applaudissements du public luttant sous la chaleur estivale alors que la météo nous avait laissé penser qu'il pleuvrait !!!



La municipalité remercie toutes les personnes qui se sont engagées dans cette fête : La Pétanque Amicale, Le Club de Foot, Le Comité des Jeunes, le syndicat départemental des propriétaires de chevaux lourds, les exposants commerçants ou artisans de la foire, le speaker, les forains de la fête foraine, les exposants du vide grenier, les agriculteurs ayant prêté du matériel, les propriétaires de vieilles voitures, le groupe des musiciens, les commerçants du Monastier qui sont restés ouverts toute la journée pour la plupart. Certes, la circulation coupée a perturbé quelques commerces et leurs clients habitués à s'arrêter la porte, mais comme on dit, « il ne se fait pas d'omelette sans casser les œufs »!



De l'avis de tous, nous avons retrouvé une ambiance des vogues d'antan, et que l'expérience est à renouveler pour 2022, avec des améliorations bien sûr. Après deux années de pandémie, on constate que le lien social et les belles rencontres sont de plus en plus essentiels. Toutes les idées seront les bienvenues. N'hésitez pas à vous faire connaître.













Forum des Associations





Le forum des associations s'est tenu le samedi 11 septembre sur la place du Couvent. Une dizaine d'associations ont présenté et échangé autour de leurs activités avec les visiteurs.

Cet événement a été organisé en partenariat avec la caisse locale du Crédit Agricole Loire Haute-Loire.





Repas des Aînés et colis de Noël

Le repas des aînés a eu lieu le dimanche 7 novembre, organisé par le Centre Communal d'Action Sociale, 110 personnes se sont retrouvées au restaurant le Clos Fleuri au Moulin de Savin pour partager cette journée; pour les personnes n'ayant pas pu assister à ce repas les élus leur ont distribué au mois de décembre des colis gourmands offerts par le CCAS.





MARCHÉ DE NOËL



Afin d'éviter le contrôle fastidieux des passes sanitaires, le 13^e et traditionnel Marché de Noël annuel du Monastier sur Gazeille a eu lieu le dimanche 5 décembre en extérieur sur la Place du Couvent.

La surface du péristyle de l'Espace Culturel n'étant pas suffisante pour accueillir les 35 artisans et commerçants prévus, la municipalité a mis en place des barnums afin d'abriter exposants et animations tout en laissant suffisamment d'espace de circulation, pandémie oblige.

Malgré une météo très frisquette (ça aurait pu être pire !), la fréquentation a tenu ses promesses autant le matin que l'après-midi. Enfants, parents et grands-parents avaient plaisir à se rencontrer, discuter, trinquer. Encore une fois, le lien social reste primordial en ces temps de rencontres difficiles.

Dès 9h, la joyeuse équipe des vétérans du foot proposait d'un côté huitres et/ou tripes, tandis qu'en face papas et mamans des associations de parents d'élèves des écoles publiques maternelle et primaire s'affairaient à la préparation du café, d'un excellent vin chaud (de rigueur!), mais aussi crêpes et hot dog. A 15h, les bénévoles de « l'atelier des possibles » nous ont fait un numéro de charme avec un défilé de présentation de tenues disponibles à la donathèque accompagnés du Père Noël venu au Monastier tout exprès. Enfin, pour la joie des enfants, le petit manège gratuit les a enchantés toute la journée.

La municipalité remercie toutes les personnes qui ont prêté des barnums, le Service technique pour le montage, les exposants qui nous ont fait confiance, le propriétaire du manège, la donathèque, le Père Noël, les vétérans du foot et la grande famille des parents d'élèves de nos écoles publiques.

Une manifestation à renouveler... Mais en intérieur ! Rendez-vous pour la 14e édition le dimanche 4 décembre 2022.



Agenda des animations 1er semestre 2022

connues au 15 décembre 2021

30 janvier	Loto organisé par l'APE des écoles publiques	Boulodrome
28 avril	Don du sang de 9h à 12h	Gymnase ou salle des fêtes
30 avril/1 ^{er} mai E	xposition - Concours - Club Histoire, Révolution, Consulat, Empire	Salle des fêtes
22 mai N	Marché aux végétaux (Commission Fleurissement de la commune)	Cour du Château
10 et 11 juin	Rallye de la Haute-Vallée de la Loire - ASA	
23 juin	Don du sang de 9h à 12h	Gymnase ou salle des fêtes



Calendrier des Foires de l'année 2022

Mardi 18 Janvier	Foire	Place Margerit Brémond
Mardi 1er mars	Foire du Mardi Gras	Place Margerit Brémond
Jeudi 7 avril	Marché et Concours agneaux	Marché aux bestiaux
Mardi 12 avril	Foire de Pâques	Place Margerit Brémond
Mardi 3 mai	Foire aux fleurs et plants	Place Margerit Brémond
Mardi 21 Juin	Foire de la St Jean	Place Margerit Brémond
Mardi 19 Juillet	Foire	Place Margerit Brémond
Mardi 30 Août	Foire	Place Margerit Brémond
Dimanche 4	Foire Agricole, Artisanale et Commerciale	Centre-bourg
septembre	Concours communal de chevaux lourds et vide grenier	Centi e-bour g
Mardi 25 Octobre	Foire de la Toussaint	Place Margerit Brémond
Mardi 22 Novembre	Foire de la Ste Catherine	Place Margerit Brémond
Dimanche 4 Décemb	re Marché de Noël	
Mardi 20 Décembre	Foire de Noël	Place Margerit Brémond

- Tous les mardis matin : le Marché (primeurs, commerçants...) Attribution des places pour les forains : de 7h à 8h.
- Les jeudis matin à 9h : Marché aux Ovins au marché aux Bestiaux (Route de Laussonne)
- Marché de Producteurs de Pays : Place du Couvent, les jeudis du 7 juillet au 25 août de 17h30 à 19h30.







Handball Club Loire Mézenc



Après plus de 40 ans au compteur, le petit club de handball du Monastier-sur-Gazeille continue de se développer avec de plus en plus de licenciés.

L'année 2019 a été une année de restructuration pour le club afin de devenir, depuis août 2019, le HBC Loire Mézenc. Ce changement, en partenariat avec la communauté de communes Mézenc Loire Meygal a pour but d'élargir la vision du club et de pérenniser l'association.

Aujourd'hui, co-présidé par Clara Stringone et Guillaume Mialon, le club continue sur sa lancée. Ouvert aux garçons comme aux filles dès 3 ans avec une section « baby hand», le club est accessible à tous en loisir ou en compétition.

Après deux saisons très difficiles, pour toutes les associations en général et plus particulièrement pour les licenciés du HBC Loire Mézenc, qui n'ont pas pu pratiquer leur passion, nous espérons une très belle saison 2021-2022!

Deux gros événements sont à venir pour l'année :

- Un Loto, le 16 janvier 2022 à la Salle du Vourzet à Lantriac.
- Le repas « Sarassou » du club, date à définir.

Nous espérons vous y voir nombreux et partager avec vous de très bons moments. Nous tenons également à remercier tous nos sponsors, partenaires, adhérents et supporters pour leur aide et leur soutien. Sans eux, le club ne pourrait exister et continuer de se développer.

Belle et merveilleuse année 2022 à tous.

Retrouvez toutes les actualités du club sur www.hbcloiremzenc.fr

Viet Vo Dao



Une nouvelle saison a commencé pour le Viet Vo Dao du Monastier. Que ce soit dans la voie externe (Vo) ou la voie interne (Dao Dan) les pratiquants de tous niveaux vont découvrir et approfondir leur pratique pendant les cours et les stages.

Par l'apprentissage des mouvements de blocages, de frappes spécifiques, d'exercices d'endurcissement, d'enchaînements pour le Vo, ou par la découverte des positions et des mouvements particuliers, des courants d'énergie pour « nourrir » son corps et se préserver à long terme dans la voie interne, tous les pratiquants ont pu commencer à aller au-delà d'une pratique sportive vers l'art martial traditionnel.

Présent depuis 18 ans le club du Monastier est membre associé de la Fédération Française de Karaté. Les cours se déroulent les lundi et mardi de 19h à 21h dans la salle St Chaffre.



Tennis-club: la « remontada »!



Le Tennis Club du Monastier a traversé une période très difficile par manque d'enseignant et récemment par la COVID comme beaucoup d'autres associations. L'arrivée d'un nouvel enseignant très confirmé (Jérémie OUDIN) a permis de relancer l'engouement pour le tennis. C'est ainsi que deux cours pour les jeunes et un pour les adultes ont pu être organisés depuis septembre. Les inscriptions aux cours sont d'ailleurs encore possibles. Les effectifs ont, en conséquence, sensiblement progressé et d'autres adeptes de ce sport nous rejoignent actuellement.

En effet, notre association sportive est ouverte à tous, habitants de la commune ou la Communauté de Communes. Pour un coût modique

chacun peut se faire plaisir en jouant avec des partenaires soit en loisir soit en compétition. Tout au long de l'année, deux courts proches du camping, fermés par un cadenas à numéro (donné par le Président), sont utilisables gratuitement pour les licenciés. Lorsqu'il fait mauvais temps, le gymnase nous est ouvert (sur demande auprès du Président) les lundis et jeudis soirs avec priorité à l'école de tennis et aux entraînements des équipes. Pour les enfants des raquettes et des balles peuvent leur être prêtées pour commencer. Des adultes se rencontrent régulièrement et toute personne qui voudrait participer à ces rencontres peut le faire en demandant au Président les coordonnées des licenciés au

Club. Des stages et rencontres sont organisés pendant les vacances scolaires.

Tout au long de l'année, des championnats et tournois, de tous niveaux, sont organisés soit par le Comité Départemental de Tennis soit par des Clubs. L'information est donnée directement aux licenciés et sur le panneau situé à gauche de l'entrée du gymnase ainsi que dans le club-house situé près des courts extérieurs. Tout renseignement complémentaire peut également être demandé au 06 87 76 62 25.

Alors, rejoignez vite le tennis club du Monastier et... « Bonne année ».

> Jean-Pierre VAGGIANI Président du Tennis Club





Donneurs de sang du Monastier

Bilan des collectes 2021

83 personnes en avril, 76 en juin, 60 en octobre : Total 219 donneurs dont 18 nouveaux.

Actions 2021

- Achat de Gilets rouges pour les bénévoles.
- Obtention du 2^e prix (400 au jeu des Associations du Crédit Agricole).
- 11 septembre : Participation au forum des Associations du Monastier.
- 2 octobre : Présent à la réunion annuelle de l'Union Départementale des donneurs de sang bénévoles de la Haute Loire en remplacement du Congrès départemental avec intervention des représentants de l'EFS.
- 29 octobre : Tenue de notre Assemblée Générale en mairie du Monastier en présence de Monsieur Claude HIVERT (Président de l'Union Départementale) et de Monsieur Daniel PERRA (Président de l'Amicale des donneurs de sang ARSAC-COUBON).

A cette occasion remise de la médaille et du diplôme de la Croix de Chevalier du Mérite du Sang à Madame Marguerite BEAUFILS (Ancienne Présidente et bénévole depuis 2006) promotion 2020.



Actions 2022

- Concours de dessins dans les écoles primaires.
- Intervention dans les collèges en partenariat avec l'ADOT.

Collecte 2022

Au gymnase ou Salle des Fêtes

- Jeudi 28 avril de 9h à 12h
- Jeudi 23 juin de 9h à 12h
- Lundi 31 octobre de 14h à 17h

A qui va servir mon sang?

Les prélèvements assurés par l'EFS sont utilisés dans de nombreux domaines, qui vont des traitements aux interventions en passant par les accidents et les accouchements difficiles.



Comment se passe un don?

- Il faut prévoir environ une heure pour effectuer un simple don du sang, lequel est anonyme et gratuit en plus d'être volontaire.
- Vous devez suivre un entretien préalable, confidentiel, dit « prédon » avec un praticien de santé avant la réalisation du prélèvement d'une durée comprise entre 7 et 10 minutes.
- En fonction de votre poids, ce prélèvement est compris entre 420 et 480 ml de sang. Si vous êtes un nouveau donneur ou si votre dernier don remonte à plus de 2 ans, une mesure du taux d'hémoglobine est effectuée pour identifier ou prévenir un éventuel risque d'anémie.
- Après le prélèvement vous êtes conviés à la pause d'une vingtaine de minute environ pour une bonne récupération durant laquelle une collation vous sera proposée afin de vous redonner un petit coup de fouet.
- La plupart des personnes peuvent être donneurs de sang car les prérequis sont simples, même s'il existe un certain nombre de contre-indications.

Le principe de base est que toute personne âgée de 18 à 70 ans, qui pèse plus de 50 kg est éligible au don de Sang.

Les hommes peuvent donner jusqu'à six fois par an, et les femmes quatre fois et il faut respecter un délai de huit semaines ente chaque don.

Se tester pour savoir si vous êtes donneur ; comment se pratique le don ; comment trouver un lieu de collecte près de chez soi ; à quoi sont destinés les prélèvements ; quels sont les différents types de produits sanguins ... Toutes ces informations sont accessibles sur le site de l'EFS : dondesang.efs.sante.fr

L'EFS rappelle qu'il est possible de donner son sang sans délai que ce soit avant ou après une injection de vaccin contre le Covid 1, les personnes ayant présenté des symptômes du Covid doivent attendre 14 jours après leur disparition pour pouvoir donner leur sang ou 14 jours après avoir été testées positif.

Le pass sanitaire n'est pas requis.







Festival du Monastier

Tenus au silence et empêchés de se déployer sur les scènes de notre festival en 2020, les cuivres ont enfin repris leur souffle. Pour cette 32e édition du festival du Monastier, la musique a retrouvé sa place pour le bonheur de nos artistes, notre public et notre équipe de bénévoles plus mobilisés que jamais. Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire et ses évolutions permanentes, cette édition fera date. La nouvelle implantation de la grande scène pour nos concerts Place du Couvent, les déambulations du public sur le cœur de cité historique ont renforcé le lien étroit entre musique et patrimoine ainsi que la convivialité essentielle à notre manifestation.

Au départ conçu pour répondre aux exigences des jauges du public induites par la crise sanitaire auxquelles la cour du château ne pouvait répondre, ce changement de lieu a dépassé nos espérances. Il est la chance d'une





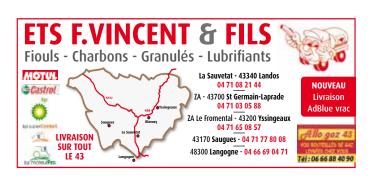
nouvelle perspective pour notre festival, une nouvelle dimension, un moyen de grandir en accueillant plus de public et des artistes et formations plus prestigieuses encore. Le conseil d'administration est fortement mobilisé pour confirmer ce nouvel élan afin qu'il traduise l'espoir de tous nos bénévoles et ceux et celles qui nous soutiennent.

L'édition 2022 qui se tiendra du 6 au 12 août sera un grand rendez-vous musical et confortera le Monastier dans son statut de capitale des cuivres, point d'orgue essentiel pour les mélomanes en Haute-Loire. En attendant le plaisir de vous dévoiler la programmation musicale de cette édition à venir, toute l'équipe du Festival se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2022.

Gilles Mercier Président du Festival du Monastier









INGENIERIE DES INFRASTRUCTURES

Eau potable, Assainissement, Gestion des eaux pluviales Hydraulique et restauration de la continuité écologique Aménagements d'espaces publics, Urbanisme opérationnel Dossiers règlementaires





ECE (Espace Culturel Européen)



L'ECE, malgré une année en soubresaut concernant les événements, n'a pas coupé le fil avec son public et a essayé de garder le contact sur tout le territoire. La Lettre, bimensuelle maintenant, est toujours envoyée aux membres. Des spectacles, expositions et conférences ont pu avoir lieu. Moment important pour nous, le lancement du théâtre de rue au mois de juillet, promis à être présent tous les ans!



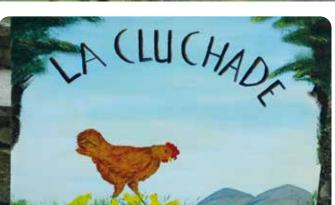
C'est avec beaucoup d'espoir que nous avons travaillé à une future programmation pour 2022 qui nous permettra de reprendre nos vieilles habitudes qui résident dans l'offre d'événements à tous les publics du territoire de la communauté de communes Mézenc Loire Meygal.

A très bientôt.









Mais oui, la Cluchade est toujours là!

Hélas, voilà 2 ans qu'elle est en sommeil... Covid oblige! Cependant, notre spectacle est prêt, juste quelques révisions le moment venu, et dès que nous le pourrons, nous serons tous très heureux de remonter sur les planches et retrouver notre fidèle public.

Nous restons optimistes et gardons l'espoir que cette pandémie qui pourrit la vie à tout le monde, aura bien une fin

Nous souhaitons à tous les mange-chèvres et tous les lecteurs de ce bulletin une année 2022 si possible un peu meilleure.

A bien léou! (à bientôt)



APONIA, lieu d'art contemporain hors les murs

En attendant la réhabilitation du futur lieu d'art contemporain APONIA au Monastier sur Gazeille, et en partenariat avec la municipalité, Aponia poursuit sa programmation à **l'Église Saint-Jean** qui servira d'écrin pour accueillir nos deux prochaines expositions à savoir :

Lieu d'Art Contemporain hors les murs



DU 04 FEV AU 13 MARS 22

« LES BRUITS DU PLI »
3 artistes et l'idée du pli qui révèle autant qu'il cache.

Gisèle Bonin, *dessin* Jérémy Faivre, *art numérique* Armel Julien, *peinture*

Julie Gagne, commissaire



DU 22 AVRIL AU 22 MAI 22

« FLORENCE REYMOND »

Ce qui intéresse l'artiste est de désaprendre à bien faire, à bien peindre pour chercher et trouver des formes poétiques.

Florence Reymond, peinture

Visites pour les scolaires sur réservation : 06 20 49 36 90 - Mail : aponia@wanadoo.fr

Site internet : www.aponia.fr

Facebook: Aponia, Centre d'art contemporain

Instagram: aponiacentre



Contactez votre équipe commerciale Groupama LE MONASTIER - LAUSSONNE

41 rue Saint-Pierre **Tél. 09 74 50 31 36**

Agence ouverte de 9h à 12h du mardi au samedi



Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Albes Auvergne : 50 rue de Saint-Cyr 69009. Lyon

EURL SÉBASTIEN MIALON TAXI CONVENTIONNÉ

LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE ADS N°2
TRANSPORTS ASSIS PROFESSIONNELS

06 79 65 95 08 N°SIRET : 839586815 00012 8 places / TPMR

Véhicule climatisé tout confort 7j/7 toutes distances





- Prestations de services
- Sous-traitance
- Espaces Verts
- Fabrication de palettes
- Boulangerie
- Blanchisserie
- Entretien de locaux

Lieu-dit Meymac - 2 impasse de Malaval 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE

Tél. 04 71 03 80 31 - esatmeymac@asea43.org





Atelier des Possibles









Samedi 4 décembre 2021 de 10h à 12h dans le couloir du bâtiment conventuel, l'atelier des possibles avait organisé l'opération Noël zéro déchet proposant différents ateliers pour les petits comme les grands, confection couture de cadeaux et de décoration de Noël avec des tissus de récupération, emballages cadeaux avec des foulards réutilisables, pêche aux peluches, confection de bijoux à partir de capsules, de cuir, de perles de toutes sortes, confection d'origamis en



papier journal, préparation de lessive à base de lierre et aussi quizz du climat, films projetés autour de la gestion des déchets et de leur valorisation.



Pendant cette journée la donathèque qui était un lieu précieux de récupération pour ce Noël zéro déchet est donc restée ouverte toute la journée.

Le lendemain au cours du marché de Noël les bénévoles ont organisé leur défilé de mode à partir des vêtements et accessoires trouvés à la donathèque. Les dix mannequins ont défilé avec talent et humour affrontant le froid et les visiteurs stupéfaits par leurs tenues surprenantes!













La Loire



Ensemble paroissial

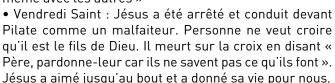
L'année liturgique c'est quoi?

Nous avons l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre), l'année scolaire (de septembre à juin) et l'année liturgique (du 1^{er} dimanche de l'Avent au dimanche « Christ Roi »)

L'année liturgique commence par le 1er dimanche de l'Avent.

- Le temps de l'Avent : Pendant quatre semaines, les chrétiens préparent leur cœur et leur esprit à la venue de l'enfant Jésus. Ils sont plus attentifs aux autres notamment les plus démunis.
- Noël : 25 décembre ; Jésus est né à Bethléem ! Les bergers viennent se prosterner devant le Fils de Dieu. Les chrétiens chantent leur joie lors de la veillée de Noël.
- Epiphanie : Le dimanche qui suit Noël, les chrétiens fêtent l'Epiphanie, c'est-à-dire la visite des mages à l'enfant Jésus. Ils sont heureux : Jésus est venu pour tous les hommes du monde entier.
- Temps ordinaire : Durant ce temps, les chrétiens pensent à ce qu'ils ont fêté et essayent de mettre en pratique la Parole de Jésus.
- Mercredi des cendres : Pour les chrétiens, le mercredi des cendres est un jour de pénitence qui marque le début du Carême. Ce jour-là, les chrétiens sont marqués sur le front de cendres.
- Le Carême : Durant 40 jours jusqu'à la fête de Pâques. C'est un temps de prière, de partage et de jeûne. C'està-dire qu'on essaye de se priver un peu de ce qu'on aime le plus (gourmandises, jeux...)
- Les rameaux : Les chrétiens vont faire bénir du rameau à l'église en souvenir de l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem.
- Jeudi Saint : Jésus invite ses disciples pour faire un dernier repas où il partage le pain et le vin. Depuis ce jour, les chrétiens font mémoire de ce repas (qu'on appelle la cène) en célébrant l'eucharistie à la messe. Ce même

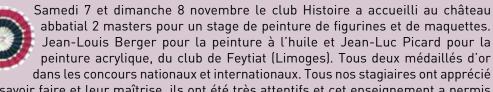
soir, Jésus nous montre un bel exemple d'amour en lavant les pieds de ses disciples. Lui, le maître devient serviteur et nous dit : « faite de même avec les autres »



- Pâques : Alléluia ! Jésus est vivant ! Des femmes sont allées au tombeau et l'ont trouvé vide. Les chrétiens fêtent ce passage de la mort à la vie le jour de Pâques.
- Ascension : Durant 40 jours, Jésus va apparaître à plusieurs reprises à des disciples. Quand il rejoint définitivement son Père dans les cieux, les chrétiens fêtent cet évènement le jeudi de l'Ascension.
- Pentecôte : Après la mort de Jésus, les disciples ont peur. Il faudra la force de l'Esprit de Dieu pour qu'ils se mettent en route annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus Christ ressuscité. Jésus Christ leur avait promis de leur donner cette force et ce courage. On fête cet Esprit Saint le jour de Pentecôte. Nous aussi, nous devons témoigner de notre foi.
- Toussaint : Toussaint signifie « tous Saints » les chrétiens fêtent tous les Saints, ces hommes et ces femmes qui ont consacré leur vie à Dieu et aux autres en répandant de l'amour.

Maison paroissiale - 8 rue Guillaume III 43150 Le Monastier-sur-Gazeille - Tél. 04 71 03 80 05

CLUB HISTOIRE



leur savoir faire et leur maîtrise, ils ont été très attentifs et cet enseignement a permis d'enrichir leur technique.

Un vin d'honneur en présence de Monsieur le Maire clôtura ce week-end de formation. Le club Histoire se réunit tous les premiers samedis de chaque mois à 14h.



La 15° Exposition-Concours figurines et maquettes se tiendra à la salle des fêtes le samedi 30 avril et dimanche 1° mai 2022 (entrée gratuite).







Nouvelles installations au Monastier

Emilie Rougier Energéticienne à éveil au soin



Je pratique au pôle santé Laurent Eynac depuis février 2019. J'accompagne toute personne dans son chemin de guérison afin qu'elle retrouve un mieux-être, un soulagement et du sens dans ce qu'elle traverse.

Formée en énergétique et en développement personnel au Canada et en France, je propose des séances avec une écoute bienveillante, un bilan énergétique et propose des soins orientés en magnétisme, Reiki, massage sonore aux bols tibétains et plus récemment massage aux bols kansus détoxifiant et régénérant.

Ma guidance et mon travail en radiesthésie me permettent d'accompagner en fleurs de bach pour la gestion émotionnelle, en lithothérapie et en thérapeutiques naturelles pour une prise en charge holistique.

Je propose également des stages de formations en Reiki et

autres sur demande, ainsi que des bons cadeaux disponibles toute l'année.

Tarif d'une séance : à partir de 50 €.

Sur rendez-vous du lundi au jeudi au 07 69 05 21 22, à eveilausoin@gmail.com, sur les réseaux Facebook, Instagram : @eveilausoin

Gîte « Les gens dorment »

Bénédicte, secrétaire de mairie, Vlad, violoniste, et leurs enfants Eiden (8 ans) et Allan (6 ans), sont nouvellement les heureux propriétaires de l'ancienne gendarmerie au Monastier sur Gazeille.



Quelques petites transformations dans cet ancien gîte communal, et notre objectif est d'en faire un lieu



à l'atmosphère chaleureuse, et une table d'hôtes proposant les légumes de notre jardin et les viandes et fromages de nos producteurs locaux.

Randonneurs, familles, amis, groupes de musique, étudiants, touristes..., notre porte est ouverte à tous, avec une capacité d'accueil de 15 personnes (5 chambres).

Notre gîte « Les gens dorment » est ouvert toute l'année.

www.lesgensdorment.com FB : Ancienne gendarmerie - Gîte Les Gens Dorment Tél. 06 26 20 24 91



Stéphanie Faraglia

Praticienne en Micro Ostéo Digitale, je suis installée au Monastier, au Pôle Santé, depuis octobre.

Je vous propose une thérapeutique manuelle douce qui va me permettre d'être à l'écoute des libertés ou restrictions des mouvements de votre corps et apporter des corrections par effleurement de la peau et ainsi de réharmoniser l'ensemble de votre corps.

Cette méthode peut vous aider à soulager différentes douleurs musculaires, articulaires, inflammatoires et ainsi avoir des répercussions sur le stress, les angoisses et aller vers un mieux vivre.







Nouvelles installations au Monastier

(suite)

Natôra - Sophie N'Tiété Naturopathe, massage bien-être

Sophie, praticienne en massage depuis 2010 à travaillé pour les spas Cinq mondes.



Marque reconnue dans l'art du massage traditionnel, elle est formée à différents massages bien-être favorisant la détente musculaire et l'équilibre énergétique du corps. C'est à Lausanne, qu'elle perfectionnera sa pratique au sein du spa Beau Rivage Palace. Passionnée par la santé naturelle, en 2017

elle entreprend d'expérience en connaissance le chemin vers la certification de praticienne naturopathe.

Reconnue par l'OMS, la naturopathie est une médecine traditionnelle et préventive. Elle permet d'améliorer durablement la santé et le bien-être et regroupe l'ensemble des méthodes naturelles de soin : aromatologie, phytologie, alimentation, exercice de respiration, hygiène de vie.

Cette pratique de santé s'adresse à tous et accompagne de nombreux déséquilibres : troubles digestifs, rhumatisme, problème de poids, fatigue, stress, anxiété, sommeil, affection cutanée.

Riche de ses enseignements, elle crée l'entreprise Natôra : un accompagnement naturel du bienêtre global fondé sur une approche physiologique et holistique de la santé.

Installée au pôle santé, elle vous accueille chaque semaine en consultations et en séance de massage.

Une invitation à prendre soin de soi de l'intérieur à l'extérieur afin de cultiver l'harmonie du corps et de l'esprit.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Sophie par téléphone au 06 46 17 66 27 et à consulter son site internet : www.natora.com

*L'accompagnement en naturopathie ne se substitue pas à une consultation ou à un traitement médical mais complémente son action.

Suzana Stojanovic Sophrologue certifiée RNCP

C'est dans ma vie personnelle que j'ai tout d'abord découvert la sophrologie. Au fur et à mesure de sa pratique, je me suis reconnue en elle et j'ai voulu à mon tour, apporter de l'aide et partager mon expérience.



J'ai donc suivi une formation à

l'INES (Institut National d'Enseignement de la Sophrologie) situé à Paris où j'ai obtenu mon diplôme, après 2 années d'étude, complètes et enrichissantes. Par la suite j'ai pu exercer mon activité en cabinet et en cours collectifs dans la région Ile de France.

Aujourd'hui, installée depuis peu dans le département de la Haute-Loire, j'ai le privilège d'exercer mon activité qui se marie parfaitement avec l'environnement.

La sophrologie est une méthode psychocorporelle, une méthode d'accompagnement qui a pour but de créer l'équilibre entre le corps et l'esprit (le mental et les émotions).

Grâce à un ensemble de techniques et d'outils (exercices de respiration, exercices corporels doux et exercices de visualisation/projection/concentration) cette discipline permet d'améliorer notre confort de vie au quotidien, d'activer et de mobiliser nos ressources, nos capacités, et de développer notre capacité d'adaptation aux conditions de vie actuelles.

Mon objectif est d'accompagner les personnes à trouver un équilibre, à prendre conscience de leurs potentiels afin d'améliorer leur quotidien personnel ou professionnel.

Il n'y a aucun contact physique, je me contente simplement de vous guider dans les exercices à l'aide de ma voix.

Je suis heureuse de vous recevoir aux cabinets au :

- 11 route de Peccata, Les Estables, les mercredis de 13h à 17h30 et les samedis matins en cours collectifs de 10h30 à 12h.
- Pôle santé Laurent Eynac, Le Monastier sur Gazeille, les lundis matins, les vendredis après-midi (une semaine sur deux) et les samedis après-midi (une semaine sur deux).

Prochainement des cours collectifs seront mis en place au Monastier sur Gazeille tous les jeudis soirs.

Mes coordonnées : Tél : 06.66.49.55.87 Mail : suzana.s.sophrologuemail.com Site web : www.sophro-suzanasto.com





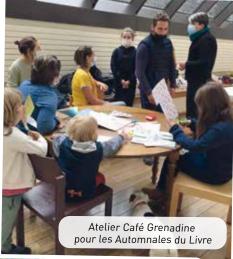
A la Bibliothèque R.L. Stevenson

24° Automnales du Livre sur le thème de l'eau, le vent, la pierre : notre territoire source d'inspiration du 7 au 9 octobre

Pour cette édition, les écoles du Monastier ont accueilli Clémence Monnet, Emilie Vanvolsem, Nadia Coste, Katia Lou et Sylvain Josserand, auteurs et illustrateurs jeunesse.



Ils ont retrouvé le public pour des séances de dédicaces sur le stand de la librairie du Chat Perché le samedi 9 octobre. Et des ateliers, spectacle et conférence ont rythmé la journée.



• Le centre de loisirs l'île ô jeux se rend à la bibliothèque une fois par mois pour un choix de livre et une lecture sur les thèmes de leur programme d'activités.









Intervention d'Émilie Vanvolsem





• Autres événements passés :

- Vendredi 26 novembre : Concert Yvan Marc en partenariat avec la MDHL et l'Espace Culturel Européen.
- Vendredi 10 décembre : Nous sommes en guerre, il a dit... Lecture théâtralisée par le Petit Atelier en partenariat avec Ré-Création.







Dangers du monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant.

Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Afin de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié;
- tous les jours, aérer au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;



- respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Accompagnement foncier

La Chambre d'Agriculture de Haute-Loire propose un accompagnement aux agriculteurs pour l'échange de foncier. Il s'agit de réfléchir, à l'échelle communale, et avec les exploitants volontaires, aux possibilités d'échanges.

Pour cela, des réunions collectives sont organisées conjointement entre la mairie et la chambre d'agriculture afin de mobiliser les exploitants.

La chambre d'Agriculture vous permet d'avancer dans ce projet en simulant les situations, afin que chacun puisse se projeter, à l'échelle de son exploitation. Une fois le projet stabilisé, nous vous aidons à le formaliser.



Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter les conseillères à la Chambre d'agriculture :

- Sophie Genest : 07 87 03 66 74 ou par mail à : sophie.genest@haute-loire.chambagri.fr
 - Coline Brat : 06 80 98 14 49 ou par mail à : cbrat@haute-loire.chambagri.fr

INFORMATION

« Ma Santé pour votre Commune »

Dans une volonté d'amélioration de l'accès aux soins et de maintien du pouvoir d'achat, nous vous informons de la reconduction de

« l'assurance santé pour votre commune ».

Cet accord permet aux habitants de la commune du Monastier-sur-Gazeille de bénéficier d'une assurance santé « responsable » accessible à tous avec un avantage tarifaire permanent.

> Pour tout renseignement, merci de contacter : Mme Masson, mandataire d'assurance Tél. 07 71 94 84 71







Service de proximité des Finances Publiques à compter du 1er janvier 2022

Les agents des Finances publiques seront présents dans le France Services du Monastier-sur-Gazeille lors de permanences régulières dès janvier, tous les mardis du mois de 9h à 12h et 13h30 à 16h30 pour vous assister dans vos démarches administratives ou prendre en charge vos demandes.

Quelques exemples : déclarer un changement de situation et gérer son prélèvement à la source, vous informer sur les impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation) ou les factures locales, faire une réclamation

contentieuse, une demande de remise grâcieuse ou de délais de paiement, payer en ligne (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes), vous informer sur les aides sociales, bons de secours, procédures de surendettement...

En dehors de ces permanences, les conseillers de France Services prendront en charge vos démarches et transmettront vos demandes au service des Finances publiques compétent.



Vous avez une facture locale (crèche, cantine, eau, assainissement, ...) à régler?

La direction générale des Finances Publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour la régler.

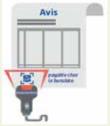
COMMENT ÇA MARCHE?

Les buralistes agréés sont reconnaissables au logo ci-contre



- Munissez-vous de la facture à la facture de la régler contenant un QRcode ainsi que la mention autorisant le paiement auprès d'un partenaire agréé.
- Rendez-vous chez un buraliste agréé avec votre facture.

Vous trouverez ci-contre la liste des buralistes agréés les plus proches.





- 🔳 🗿 Scannez-vous même le QRcode de la facture. Le buraliste n'a accès à aucune information de nature personnelle et il encaisse la somme voulue par l'usager (montant total ou partiel).
- 4 Vous pouvez payer
- jusqu'à 300 euros en espèces
- sans limitation de montant par carte bancaire Votre paiement est sécurisé grâce au QRcode.
- **5** A votre demande, le buraliste peut imprimer un justificatif de paiement nominatif.



OÙ TROUVER UN BURALISTE AGRÉÉ?

- LE MONASTIER SUR GAZEILLE :
- Maison de la Presse, 12 rue St Pierre
- LANTRIAC :
- RICHARD, 48 avenue Danton
- ST JULIEN CHAPTEUIL:
- Le Saint Julien, 14 rue Chaussade
- BRIVES CHARENSAC:
- L'Escapade, 12 rue de la Poterie
- Bar Tabac Presse, 4 route de Lyon
- COSTAROS:
- L'Eldorado, Route Nationale 88
- CHADRAC :
- Le Cyrano, 26 avenue des Champs Elysées
- Tabac Presse, 9 avenue Pierre et Marie Curie

Retrouvez la liste des buralistes agréés ainsi que leur adresse sur le site impots.gouv.fr / Particuliers / Paiement de proximité.

La liste des buralistes agréés est régulièrement mise à jour. (Attention : seules sont proposées les villes qui ont des buralistes agréés.)





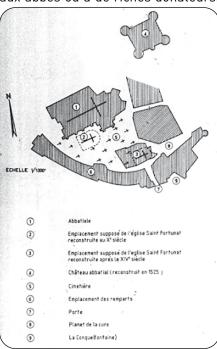


Histoire des cimetières du Monastier

Comme bien d'autres communes, le Monastier a connu l'existence de plusieurs cimetières au fil des siècles. Les plus anciens, qui datent de l'époque médiévale, tombés dans l'oubli, resurgissent régulièrement dès que l'on entreprend des travaux aux abords des édifices religieux. Il n'est donc pas étonnant que l'on ait retrouvé en 2020, les traces d'une sépulture lors de la rénovation de la place du Couvent. La question de l'histoire des cimetières est intéressante parce qu'elle renvoie à l'attitudes des êtres humains face à la mort, à la relation entre les vivants et les morts. C'est à la fois une question culturelle et sociale où la place des croyances est fondamentale. Au cours des temps, des changements (plutôt que des ruptures) sont intervenus avec des modifications dans la façon d'inhumer les morts, de leur rendre hommage, de perpétuer leur souvenir. Depuis un demi-siècle, nous vivons une évolution majeure à ce niveau-là même si au Monastier comme ailleurs en Haute-Loire les pratiques anciennes restent vivaces (cérémonie religieuse chrétienne, hommage collectif des proches et des amis, inhumation au cimetière dans une tombe).

LA PÉRIODE MÉDIÉVALE

Nous devons commencer par la période du Moyen-Age puisqu'elle correspond à la fondation de l'abbaye bénédictine et donc à l'installation d'une communauté humaine importante dans le secteur du Monastier. La christianisation progressive des territoires s'est traduite par un changement majeur avec la période de l'Antiquité. Les nécropoles qui étaient situées à l'extérieur des cités gallo-romaines se sont déplacées à l'intérieur des bourgs aux abords des lieux de culte et même dans les édifices religieux. Il faut rappeler que la population était bien moins nombreuse qu'aujourd'hui et dans les plus grandes cités, il y avait des terrains urbains non occupés. Au Moyen-Age, les vivants côtoient les morts et la responsabilité des morts passe de la famille à l'Eglise à travers des prières, des rituels. La fête des morts, le 2 novembre, est introduite au début du 11e siècle par les moines de Cluny et généralisée à l'Europe occidentale au siècle suivant. Nous fournissons un plan d'un 1er cimetière médiéval qui existait sur l'actuelle place de l'abbatiale d'après les recherches de Françoise de la Conterie sur une ancienne église paroissiale du Monastier, celle de Saint-Fortunat mentionnée entre le 9^e et le 18^e siècle. Si l'emplacement de l'église n'est pas très assuré (seules des fouilles archéologiques le permettraient), celui du cimetière l'est davantage entre les 2 édifices religieux. Notre principal problème c'est que nous ignorons à quoi il pouvait ressembler. A cette époque, les défunts étaient enveloppés dans un simple linceul et mis en terre. En cas d'épidémies, les inhumations se pratiquaient dans des fosses communes. Ce cimetière était destiné à la population de cette paroisse (une partie du bourg et un territoire compris entre le Mont, Moulines et Meyzous) et aux étrangers de passage. Nous avons plus de renseignements et de témoignages pour l'abbatiale sachant que les inhumations à l'intérieur étaient réservées aux moines et aux abbés ou à de riches donateurs.



On retrouve plusieurs tombeaux sculptés des 13°-14° siècles qui correspondent à de hauts dignitaires religieux liés à l'abbaye mais difficiles à identifier. Dans le transept sud, une pierre tombale sombre peu engageante (avec une tête de mort) signale également l'emplacement d'une sépulture. L'église étant un lieu consacré, l'inhumation à l'intérieur ou à proximité était une nécessité dans l'optique du Salut de l'âme, les différences sociales étaient néanmoins visibles en fonction du lieu d'inhumation et de l'existence d'une sépulture maconnée ou avec un simple linceul. Les travaux de rénovation de l'église Saint-Jean Baptiste en 1990-1992 ont permis de retrouver l'emplacement d'un cimetière côté Nord et de nombreuses sépultures dans l'édifice (69 en tout). A l'intérieur, on trouve aujourd'hui encore plusieurs pierres tombales portant des croix sculptées. Dans les archives conservées de cette église paroissiale, Bernard Sanial relève en 1613 que le cimetière a été clos à la grande satisfaction du curé Arcis. Cette information confirme une volonté des autorités religieuses locales (mais on la retrouve ailleurs aussi à partir du 12e siècle) de sanctuariser le cimetière par une clôture car il n'était pas rare que cet espace soit accaparé par les marchés ou par d'autres activités au grand dam des autorités compétentes.

LE TOURNANT DU 18° SIÈCLE

Dans la 2^e moitié du 18^e siècle, d'importantes évolutions sont à noter au niveau de la législation des cimetières. Les autorités publiques mais aussi religieuses souhaitaient de plus en plus clore les cimetières urbains et désaffecter certains





Histoire des cimetières du Monastier

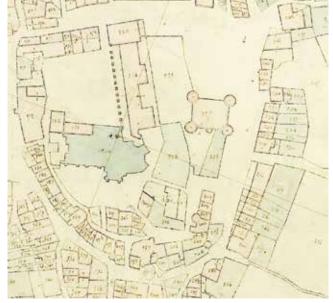
d'entre eux pour des raisons de salubrité. L'évolution des mentalités par rapport aux morts se modifia au moins chez les élites. On critiquait certaines pratiques assimilées à de la superstition, on se préoccupait de plus en plus d'hygiène en lien avec la croissance de la population en particulier dans les villes. Or les cimetières occupaient une place non négligeable dans l'espace urbain et on craignait de plus en plus les contaminations, l'air corrompu en lien avec les sépultures qui n'étaient pas forcément très profondes et « vidées » régulièrement pour faire de la place. Les évêques souhaitaient également limiter les inhumations dans les édifices religieux qu'ils trouvaient contraire à la sacralité du lieu. En 1776, un édit royal de Louis XVI interdit donc les sépultures dans les églises sauf exceptions et surtout, il ordonnait le transfert des cimetières hors de l'enceinte des villes. Les pouvoirs publics successifs. l'assemblée constituante en 1790 et Napoléon 1er vont réitérer l'obligation d'appliquer ces décisions ce qui montre à la fois une volonté nette de changer les choses dans ce domaine malgré les différences de régimes politiques (monarchie, république, empire).

Qu'en est-il pour le Monastier ? En consultant les archives départementales, nous pouvons trouver un document daté d'avril 1804 qui évoque le transfert « provisoire » du cimetière de la paroisse vers une partie du jardin du château (actuel place du Vallat dans sa partie basse). Cette parcelle appartient à un Monsieur de Veyrac qui a accepté de la céder à la commune contre 700 francs. Le document étant très difficile à lire, on ne sait pas très bien l'origine de cette parcelle (peut-être s'agit-il d'un terrain acquis à partir de 1790 lors de la vente des biens du monastère pour renflouer les caisses de l'Etat ?). Toujours est-il que le cimetière a changé de place ce qui sous-tend que les anciens ne

sont plus utilisés. Avec la fermeture du monastère Saint-Chaffre par décision royale en 1787 (faute d'effectifs suffisants), on a assisté à une réorganisation de la structure paroissiale locale. En octobre 1788, l'évêque du Puy Mgr de Galard a autorisé le transfert du service paroissial de l'église Saint-Fortunat en mauvais état à l'Abbatiale. Cette décision va bien arranger la commune qui se met en place en 1790. Ayant reçu la propriété des édifices religieux mais dénuées de moyens financiers pour les entretenir, la municipalité abandonne les travaux de rénovation d'abord prévus et finit par vendre en 1799 ce qu'il reste de l'ancienne église Saint-Fortunat entraînant de facto la fermeture de son cimetière. Pour l'église Saint-Jean Baptiste, la même évolution a lieu sans que l'on sache précisément la date avec une particularité toutefois, c'est que l'édifice continuera d'accueillir des cérémonies religieuses jusque dans les années 1950. En ce début du 19e siècle. le Monastier se retrouve donc avec une seule paroisse et un seul cimetière. Toutefois dans le document de 1804, l'emploi du mot « provisoire » avait un sens car ce transfert ne respectait pas les préconisations des pouvoirs publics. En effet, le nouveau cimetière ne se trouvait pas

hors de la ville ce qui posait toujours la question de la salubrité. En 1812, la question revint donc en conseil municipal. Le 4 mai une délibération est adoptée pour déplacer le cimetière qui est trop « petit par rapport au nombre d'inhumations dans la commune et pour agrandir le foirail afin de soutenir et faciliter le commerce des bestiaux qui est l'unique richesse de la contrée ». Le curé

de la paroisse, Monsieur d'Authier de Saint-Sauveur apporte son soutien au projet. Une parcelle difficile à localiser, dite de « lamarette ou la marelle » appartenant à un Monsieur Robin semble faire l'affaire puisqu'elle se situe à 44 m des premières maisons du bourg mais le prix demandé (3 500 francs) était largement au-dessus des possibilités financières de la commune. En août un courrier est adressé au préfet par la municipalité pour souligner que les sommes engagées doivent aussi inclure la clôture du nouveau cimetière (1 200 francs en plus) et l'achat de l'ancien cimetière à Monsieur de Veyrac (700 francs) ce qui signifie que la vente de 1804 n'était toujours pas réglée. Dans sa réponse en date du 24 août 1812, le préfet accorde une surimposition sur les contributions directes de la commune pendant 5 ans afin de financer l'ensemble du projet. Mais les bouleversements politiques avec la fin de l'empire napoléonien en 1814 et la restauration de la royauté en France ont remis en cause cette échéancier si bien que le cimetière provisoire est devenu pérenne. On le repère bien dans le cadastre de 1832 avec la parcelle n°225 qui occupe la partie basse de l'actuelle place du Vallat jusqu'au château.





LA CRÉATION DU CIMETIÈRE ACTUEL

La guestion du cimetière refait surface dans les archives municipales en 1840 avec une délibération en date du 12 avril. Le maire, Honoré Laroulle souhaite une nouvelle fois le transfert du cimetière pour des raisons de salubrité et il appuie son propos en parlant d'une épidémie ayant fait de nombreuses victimes sur la commune l'année précédente (il s'agit de la typhoïde avec une soixantaine de victimes). Le 9 août 1842, une nouvelle délibération acte le principe de l'achat d'un terrain pour le nouveau cimetière mais le dossier traîne puisqu' un an plus tard, un courrier du préfet enjoint la commune d'accélérer le projet. Le 23 mai 1844, le dossier semble enfin ficeler puisque le préfet donne son autorisation pour le transfert du cimetière suite à un avis favorable de l'ingénieur en chef départemental qui a étudié la géologie du sol, son exposition pour garantir sa salubrité. Entre les 2 dates, plusieurs parcelles ont été achetées par la commune au lieu-dit « les condamines » : 42 ares à Monsieur Buisson, 15 ares à Madame Verdier et à Monsieur. Valette. Les documents indiquent qu'elles se trouvent à plus de 200 m des premières habitations. Le 7 août 1846, au bout de 6 ans de procédure, le maire du Monastier prend un arrêté interdisant les inhumations dans l'ancien cimetière du Vallat à compter du 1er septembre ce qui marque le début de l'utilisation du nouveau. Par rapport à d'autres communes, le Monastier est plutôt en avance sur ce transfert. Dans de nombreuses localités, des cimetières anciens et nouveaux ont pu cohabiter pendant de nombreuses années ainsi au Puy celui des Carmes était encore utilisé au début du 20e siècle alors que l'actuel cimetière existait déjà dans les années 1840. Dans de plus petites communes (les plus proches sont Goudet ou Lafarre), l'ancien cimetière médiéval a pu être conservé jusqu'à une époque très récente ce qui en terme de patrimoine est une bonne chose car c'est un témoignage des pratiques de nos ancêtres. Pour expliquer cette lenteur à se conformer



à la loi (70 ans depuis l'édit royal de 1776 pour le cas du Monastier). on doit intégrer des questions financières. Lors de leur création en 1790, les communes sont dépourvues de moyens ce qui limite leurs activités dans tous les domaines. Il faut aussi intégrer les multiples changements politiques qui interviennent pendant cette période. Elles se traduisent par un changement de personnel politique local (préfet, maire) et une mise en sommeil des projets. Il ne faut pas non plus négliger la question des mentalités de la population qui n'évoluent pas au même rythme que la législation. La relation à la mort, avec les morts étaient ancrées dans des pratiques anciennes. On vivait avec les morts depuis longtemps, la mort était familière car très fréquente ce qui est très différent dans notre société actuelle. Par la suite, le cimetière du Monastier a connu plusieurs agrandissements : en 1911, une nouvelle parcelle de 6 ares est achetée par la commune puis en 1939, on a l'achat de plusieurs terrains à 2 vieilles filles (les sœurs Tinel). En 1945, le cimetière est entièrement clos et un imposant portail d'entrée est aménagé. Le dernier agrandissement remonte aux années 1990 (parcelle achetée à Joseph Lac). Avec l'urbanisation récente, le cimetière est de nouveau à proximité des maisons.

Le paysage actuel du cimetière est marqué par la présence de concessions funéraires avec des tombes plus ou moins monumentales. C'est Napoléon 1er en 1804 qui a créé cette possibilité sous réserve de faire une donation à une œuvre charitable locale. En 1843, le roi Louis-Philippe supprima la donation et instaura

le système des concessions en créant 3 catégories : perpétuelles, trentenaires et temporaires (15 ans). Cette décision rencontra un grand succès et expliqua l'accélération des transferts de cimetières hors des villes car on avait besoin de plus de place avec l'augmentation de la population urbaine. Pour les communes, c'était un nouveau moyen de financement non négligeable qui permettait d'envisager des travaux dans ce domaine. Jusque-là, comme on l'a dit, la majorité des inhumations se faisaient dans une simple fosse creusée dans la terre. Dès le 17e-18e siècles, les personnes un peu plus riches, pouvaient être inhumés au cimetière, non plus enveloppées dans un linceul mais dans des cercueils en bois (souvent du sapin) si on se réfère à ceux trouvés lors des fouilles archéologiques autour de l'église Saint-Jean Baptiste. Le conseil municipal du Monastier délibéra le 17 août 1851 sur le prix des concessions et les tarifs ne bougèrent pas pendant près d'un siècle malgré la dévaluation du franc après la 1ère querre mondiale : la concession à 15 ans valait 5 francs le m², celle à 30 ans renouvelable valait 8 francs le m² et la concession perpétuelle valait 15 francs le m² (un franc en 1850 vaut un peu plus de 3 euros aujourd'hui). Avec le système des concessions, la notion d'individu était davantage prise en compte même si les inhumations restaient dans un cadre familial. Bien que laïc, puisque appartenant à la commune depuis la période révolutionnaire, le cimetière allait devenir le lieu le plus religieux qui soit avec de multiples croix et autres ornements religieux dans chacune de ces petites propriétés privées.

Sources: DRAC Auvergne, Eglise Saint-Jean Baptiste. Le Monastier sur Gazeille, 1992

Françoise de la Conterie, Au Monastier Saint-Chaffre, le mystère de l'église disparue Saint-Fortunat 9° – 19° siècle, 1991.

Archives départementales, série 0.

Richard Crespy



Centre de Soins de Suite et de Réadaptation et E.H.P.A.D.

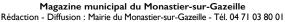


L'HORT DES MELLEYRINES

52 rue Saint Pierre 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE **Tél. 04 71 03 80 51** - Fax 04 71 08 36 21

MEDECINS - INFIRMIERS - KINESITHERAPEUTES (agréé toutes caisses)





Rédaction - Diffusion : Mairie du Monastier-sur-Gazeille - Tél. 04 /1 03 80 01 Conception - Edition - Régie publicitaire - Impression :

BP 90045 - 43002 Le Puy-en-Velay Cedex - Tél. 04 71 09 77 85 - www.excepto.fr

Imprimé sur papier recyclé.

Réproduction interdite - Dépôt légal à parution. L'éditeur décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs qui, malgré les soins apportés à la rédaction, auraient pu se produire.

Le Comité de Rédaction remercie toutes les personnes et associations qui ont pris le temps de rédiger des articles et d'envoyer des photos. Merci également aux annonceurs qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin.





ALTIPAC GEOTHERMIE

Z.I. Blavozy/St Germain 643 rue Jean Baptiste Lamarck 43700 ST GERMAIN-LAPRADE Tél.: 04 71 01 40 15

E-mail: contact@altipac-geothermie.fr - www.altipac-geothermie.fr



Taxis

REPRENEUR TAXIS MASSON

MIALON - PUGNERE

ADS N°1 ET ADS N°3

Le Monastier

04 71 03 94 36



Transports médicaux - TPMR - 7J/7 Toutes distances

